



Droit pour aide supplémentaire

Par **Superstar76**, le **05/12/2016** à **16:27**

Bonjour voilà j'étais en pension handicap avant ma retraite, la je touche le minimum vieillesse et retraite de 95€ existe t il une allocation ou une aide qui existe une fois payer mes facture je ne peut a part un peu de nourriture, la ma machine a laver est HS que puis je faire s il vous plait? Merci a bientôt

Par **jodelariege**, le **05/12/2016** à **17:00**

bonjour 95euros? je pense qu'il y a une erreur....

Par **Visiteur**, le **05/12/2016** à **17:06**

Bonjour,

Si votre incapacité est d'au moins 80 %, vous pouvez continuer percevoir une AAH différentielle si le montant de l'avantage vieillesse que vous percevez est inférieur à celui de l'AAH.

Si votre taux d'incapacité est compris entre 50 et 79 %, le versement de l'AAH s'est terminée ; vous êtes entré dans le régime de retraite pour inaptitude.